

3307 - Est-ce que la fiancée peut découvrir ses cheveux devant son fiancé avant la conclusion du mariage

La question

Est-il permis à une femme de se découvrir les cheveux devant son fiancé avant le mariage ?

La réponse détaillée

Si le fiancé voit la fiancée dans les conditions légales qui lui permettent de se décider dans un sens ou dans l'autre, il n'est plus permis à la fiancée de découvrir une quelconque partie de son corps devant son fiancé avant le mariage. Voir la question n° 2572 et la question n° 2246. Allah le Très Haut le sait mieux.